

## Repères pour les conditions d'accueil des enfants de moins de 16 ans dans les écoles et les collèges pendant la phase épidémique de COVID-19

**Périmètre** : établissements d'accueil des enfants de **moins de 16 ans**, dont les parents sont professionnels de santé, dans le contexte de l'épidémie de COVID-19.

- **Rappeler aux personnes fragiles de ne pas se porter volontaires pour l'accueil de ces enfants (listes des pathologies à risque sur le site du gouvernement)**
- **Ne pas accueillir un enfant malade** (nez qui coule, toux, fièvre...)

## Quelques mesures d'organisation pour accueillir au mieux les enfants en les protégeant et en vous protégeant :

- **Restreindre l'accès des parents dans la structure** d'accueil (ce sont des parents qui en raison de leur activité professionnelle sont à risque d'exposition au coronavirus), éviter tout contact entre eux ou avec d'autres enfants que les leurs.
- **Limiter les contacts** entre les parents et les professionnels de l'établissement.
- **Organiser l'accueil en petits groupes** d'enfants et **respecter les mesures d'hygiène** afin de limiter au maximum les risques de transmission du virus.
- Organiser la **disposition du mobilier** dans la classe de façon à **permettre de conserver la distance de sécurité de 1 mètre au minimum** et permettre à chaque élève d'avoir sa **place attribuée**.
- Prévoir une organisation telle que **les groupes d'enfants ne se croisent pas** dans les accueils du matin ou lors de la sortie, lors du déjeuner ou lors des activités extérieures et des récréations.
- Organiser des **compositions de groupes fixes**, dans la mesure du possible, afin d'éviter le brassage des enfants.
- **Supprimer les activités décroisées.**
- Ne pas accueillir plus de **8 à 10 enfants par salle** pour permettre un respect des distances de sécurité.
- **Limiter également le nombre d'adultes par salle.**

## Prise en charge des élèves

- Demander aux familles si les enfants ont un **PAI**. S'il y en a un, **demandez une copie ainsi que la trousse d'urgence**. Si vous avez besoin de conseils, vous pouvez joindre un médecin scolaire.
- Rappeler régulièrement aux enfants les règles de protection, le **lavage des mains systématique à l'arrivée avec du savon et les distances de 1 mètre à respecter** en classe et pendant les jeux extérieurs.
- **Se laver les mains** régulièrement, au moment des pauses, **toutes les heures**.
- Veiller à ce que chacun apporte **son propre matériel** et le conserve ensuite dans son sac (crayons, règle, feuilles, livres...) sans le partager.
- **En cas d'utilisation d'ordinateur**, dans la mesure du possible en prévoir **un par élève** et s'assurer de la **désinfection** des claviers, souris, écrans.
- Durant les **récréations**, veiller à **respecter les distances de sécurité**, éviter les jeux de ballons à main et les jeux nécessitant de se passer des objets.
- Si le **nombre d'élèves est faible**, leur attribuer **un WC à chacun**.
- **Laisser les portes des salles ouvertes** permet **d'éviter de toucher les poignées**.

## Nettoyage et désinfection

- **Le nettoyage et la désinfection des locaux** doivent être réalisés de façon très régulière et au minimum **une fois par jour** (sols, surfaces et matériels manipulés). Si une salle n'a pu être désinfectée, utiliser une autre salle le lendemain.
- En cas de difficulté le signaler à la mairie ou collectivité territoriale, à votre IEN, votre chef d'établissement.
- Tous les enfants et vous-même devez avoir **accès à du savon liquide et à des essuie mains papier** pour un lavage des mains plusieurs fois par jour. Le savon est aussi efficace que le gel hydro-alcoolique.

## En cas d'apparition de symptômes à COVID-19

### Si un enfant tombe malade pendant sa présence en classe :

- **L'isoler dans une pièce** ou le mettre à distance d'un mètre de ses camarades dans un coin de la classe s'il n'y a pas de salle disponible.
- **Appeler ses parents** pour qu'ils viennent le chercher ou à défaut un proche et rappeler les consignes à suivre à savoir : éviter les contacts et appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet.
- **Si les symptômes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, et au moindre doute appeler le 15.**
- **Appeler l'IEN ou le chef d'établissement** pour l'informer.
- **Signaler à la collectivité** territoriale pour que la salle soit désinfectée pour le lendemain.
- Il est rappelé que les masques sont réservés actuellement en priorité pour les personnels soignants exposés et les malades. Ils ne peuvent actuellement être mis à disposition des écoles. Le respect des gestes barrière est important.
- Il vous est recommandé de **veiller au respect de ces recommandations autant que possible** et **d'informer** le chef d'établissement ou l'IEN de circonscription **si l'hygiène des locaux et l'accès au savon sont insuffisants ou si vous rencontrez des difficultés particulières.**

**Ces recommandations peuvent être amenées à évoluer en fonction de la situation épidémique.**  
**Mis à jour le 24 mars 2020**